

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.09.119.B

**Nautilus - Demandes de
remboursement**

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 septembre 2021

Secrétaire de Séance : Yannick PERONNET

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Pascal MONIER à Hassane ZIAT,

Excusé(s) : Gérard DESAPHY, Pascal MONIER, Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Véronique DE MAILLARD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.09.119.B**

SPORT - POLITIQUE SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

NAUTILIS - DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°423 du conseil communautaire du 19 décembre 2019 approuvant les tarifs du centre aquatique patinoire Nautilus pour l'année 2020,

Vu la délibération n°389 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant les tarifs du centre aquatique patinoire Nautilus pour l'année 2021, modifiée,

Douze demandes de remboursement ont été formulées par des usagers pour les motifs suivants :

- Entrées non consommées en raison de la crise sanitaire et d'une mutation (valeur : 26,90 €),
- Entrées non consommées en raison de la crise sanitaire et d'un déménagement (valeur : 41,07 €),
- Entrées non consommées en raison de la crise sanitaire et d'un déménagement (valeur : 50,79 €),
- Séances de mini bulles non consommées en raison de la crise sanitaire (valeur : 119,06 €),
- Leçons Aquagym non consommées en raison de la crise sanitaire (valeur : 65,36 €),
- Séances Bébés nageurs et entrées non consommées en raison de la crise sanitaire et d'un déménagement (valeur : 72,88 €),
- Anniversaire patinoire annulé en raison de la crise sanitaire (valeur : 78 €),
- Séances d'apprentissage natation non effectuées car accompagnateur non titulaire du pass sanitaire (valeur : 77,70 €),
- Anniversaire annulé en raison de la fermeture de la patinoire liée à la crise sanitaire (valeur : 79,60 €),
- Séances non consommées en raison de la crise sanitaire et d'un départ à l'étranger (valeur : 72,70 €),
- Entrées non consommées en raison de problèmes de santé (valeur : 58,76 €),
- Entrées non consommées en raison de problèmes de santé (valeur : 63,42 €).

Je vous propose :

D'AUTORISER le remboursement de la somme de 806,24 € aux usagers concernés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire

Reçu à la préfecture de la Charente le :

14 septembre 2021

Affiché le :

15 septembre 2021